

DOSSIER DE PRESSE

Synthèse des résultats de l'étude nationale

« PARENTS, DIRECTEURS D'ÉCOLES : REGARD CROISÉ SUR LES DROITS DE L'ENFANT »

Première étude nationale sur la notoriété de la
Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) à l'école primaire.

Paris, le 18 novembre 2010 - Enfance et Partage, association reconnue d'utilité publique dédiée à la protection de l'enfance et **agrée au titre des associations complémentaires de l'éducation nationale**, a réalisé en collaboration avec Ariane études, une enquête auprès de **500 parents d'enfants de 6 à 12 ans inscrits à l'école élémentaire et 506 directeurs d'établissements publics et privés (sous contrat)** répartis sur l'ensemble du territoire français (toutes les académies de métropole étant représentées) durant le mois d'août dernier.

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la CIDE en France et de la journée mondiale de défense et de promotion des droits de l'enfant qui aura lieu le 20 novembre 2010, Enfance et Partage a souhaité réaliser cette étude pour faire le point sur la connaissance de ce texte à l'école primaire et l'intérêt porté par les enseignants et les parents à cette convention. Caroline Quelquejay, directrice d'Enfance et Partage, explique que *« l'école primaire est un moment clé pour faire connaître leurs droits aux enfants. C'est une période où la socialisation s'affine et durant laquelle on inculque une éducation civique et des valeurs liées au respect de l'autre »*.

Cette étude a été réalisée par l'institut Ariane Etudes par téléphone entre le 9 et le 27 août 2010 auprès de deux échantillons représentatifs : 500 parents d'enfants de 6 à 12 ans allant à l'école élémentaire, et 506 directeurs d'écoles élémentaires avec une représentativité public et privé sous contrat.

LA CIDE, UNE CONVENTION LARGEMENT CONNUE DES ENSEIGNANTS

A la question : « *Avez-vous entendu parler de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) ?* » **60% des parents et 94% des directeurs d'école interrogés ont répondu positivement.**

On constate, sans surprise, que les directeurs d'école connaissent davantage le texte et ont une idée plus précise de son contenu.

Cette différence s'accroît lorsque l'on demande aux deux cibles si elles peuvent citer les principaux droits énoncés par cette convention : 73% des enseignants répondent positivement contre seulement 35% des parents.

EDUCATION, SANTE ET MALTRAITANCE, LE TRIO DE TETE DES DROITS LES PLUS CONNUS

Parents et enseignants connaisseurs de la CIDE se retrouvent sur les *droits de la Convention qu'ils peuvent citer* ». En effet, les deux cibles interrogées se rejoignent sur l'importance du droit à l'éducation qu'ils placent en tête des droits cités (88% pour les directeurs d'école et 76% pour les parents d'élèves).

Si le droit à la santé est le 2^{ème} item le plus cité par les enseignants (56%), **les parents sont 43% à évoquer le droit d'être protégé contre l'exploitation sexuelle et les maltraitances, plaçant ce droit en 2^{ème} position, juste avant le droit à la santé (cité par 32% des parents).**

« *Sachant que dans « éducation à la santé », l'éducation nationale inclut, notamment à partir du CM1, information sur les droits de l'enfant, les différentes formes de maltraitances le droit d'être protégé contre les maltraitances et les personnes à contacter en cas de besoin, le droit d'être protégé contre les maltraitances et l'exploitation sexuelle se placent donc en tête des enjeux visés* », précise Caroline Quelquejay.

PARENTS ET DIRECTEURS UNANIMES SUR L'UTILITE D'INFORMER LES ENFANTS SUR LEURS DROITS...

Pour 99% des directeurs et 90% des parents il est très utile ou utile que les enfants de 6 à 12 ans (école élémentaire) soient informés de leurs droits. On remarque ici que bien que les parents ne soient que 60% à connaître la CIDE au début de l'enquête, ils jugent utile ou très utile que leurs enfants soient informés de leurs droits.

Cependant, 1 % des directeurs et 10 % des parents l'estiment peu ou pas du tout utile. Les raisons évoquées sont alors que les enfants sont trop jeunes ou que c'est aux parents d'informer leurs enfants.

... POUR MIEUX LES PROTEGER, NOTAMMENT CONTRE LES MALTRAITANCES

A la question « *Pourquoi est-ce utile d'informer les enfants sur leurs droits ?* », **la première préoccupation tant des parents (51%) que des directeurs (67%) est que les enfants soient en mesure de se protéger, de se défendre et de parler si leurs droits sont bafoués.**

Le second item le plus cité par les parents et les directeurs d'écoles respectivement est *pour l'apprentissage de la citoyenneté : droits et devoirs* (55% pour les enseignants et 38% pour les parents).

Plus du quart des parents (26%) et des directeurs (28%) disent que c'est utile pour que les enfants puissent réagir en cas de maltraitance, de violences ou de violences sexuelles.

« *Aborder les droits de l'enfant, c'est un formidable outil de prévention contre toutes les formes de maltraitances, de violences et d'exploitation auxquelles les enfants peuvent être exposés* », commente Caroline Quelquejay, qui ajoute « *c'est leur permettre de disposer des outils pour se protéger et se défendre* ».

L'ENSEIGNEMENT DE LA CIDE A L'ECOLE : LE POINT AVEC LES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS

Pour 2/3 des directeurs (67% des répondants), les enseignants de leur école sont tenus d'informer les enfants de la CIDE, contre 33% qui considèrent que les professeurs de leur établissement ne sont pas tenus de le faire.

Sur les 67% estimant devoir informer leurs élèves de la CIDE, la majorité évoque que « **cela s'inscrit dans le projet d'école** » (83% de mentions liées au projet d'école et 14% en raison d'une directive de l'académie). *« Un projet d'école est dessiné au niveau local par l'équipe pédagogique de chaque établissement ; il lui est propre. Parler des droits de l'enfant est donc une volonté des équipes pédagogiques, au-delà des programmes nationaux. Ces équipes disposent d'un certain libre choix des méthodes et des démarches »* explique Caroline Quelquejay.

Les répondants se jugent en capacité d'informer les enfants sur leurs droits (91%) parce qu'ils disposent des outils et qu'ils sont formés. Parmi les items les plus cités : 29% disposent de la documentation nécessaire, 25% indiquent que cela fait partie de leur formation, 24% se jugent compétents et capables tandis que 22% font référence au programme.

Lorsque les enseignants ne sont pas en capacité d'informer les enfants sur leurs droits, les raisons invoquées sont le manque d'information (60%), le manque de formation (42%) et d'outils (24%).

LES MOYENS UTILISES PAR LES ECOLES POUR FAIRE CONNAITRE LA CIDE AUX ELEVES

Les écoles font rarement appel à des intervenants extérieurs pour parler de la CIDE. **Seulement 15% d'entre elles utilisent les services de ce type d'intervenants. Lorsque c'est le cas ce sont principalement les associations qui sont sollicitées (47%).**

Lorsqu'elles font appel à des intervenants extérieurs, à la question : *sur quels droits informent-ils les enfant ?* les 3 items les plus cités sont le droit à l'éducation (47%), le droit à la santé (33%) et en troisième position le droit d'être protégé contre les maltraitements et l'exploitation sexuelle (21%). **On retrouve ici les premiers droits cités par les enseignants et les parents en début d'étude.**

Le plus souvent **les enseignants ne font pas appel à des intervenants extérieurs par manque de temps (30%), c'est le 1^{er} item cité, nettement avant les autres. Il met en exergue que les associations ont un rôle à jouer pour faire connaître les outils et services qu'elles proposent dans ce domaine.**

Le manque d'outils (16%), le fait que les enseignants interviennent eux-mêmes (14%) ou le manque de formation (13%) sont les principaux critères cités après le manque de temps. Ils sont 6% à mentionner un manque de budget.

ADAPTER LES OUTILS A LA DEMANDE DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS

Lorsque l'on demande aux parents et aux enseignants quels sont, selon eux, les outils les plus adaptés pour informer les enfants de leurs droits, **le livre et le jeu sont les deux premiers outils cités par les deux populations interrogées** : 65% pour les livres et 63% pour les jeux s'agissant des enseignants et 73% pour les livres et 64% pour les jeux pour ce qui concerne les parents. **Pourtant, les enseignants disent utiliser en priorité des documents (29%) et Internet (16%). Et les supports et outils pédagogiques les plus utilisés par les intervenants extérieurs sont le film ou la vidéo (36%) et les affiches (35%),** contre 14% pour les jeux et 10% pour les livres.

EN CONCLUSION

La CIDE est une convention largement connue des enseignants mais pas encore suffisamment des parents d'élèves de l'école élémentaire alors même qu'informer les enfants sur leurs droits est une nécessité reconnue par tous.

Tant pour les parents que pour les directeurs, apprendre aux enfants à **se protéger et se défendre, prendre conscience de leurs droits et devoirs de citoyens, et leur permettre de réagir en cas de violences ou de maltraitance** sont les motivations principales qui justifient cette nécessité d'informer les enfants de leurs droits.

Cependant aujourd'hui seulement 2/3 des écoles s'investissent dans l'information relative aux droits de l'enfant. Ce chiffre peut être lié au manque de visibilité des structures ressources, et notamment les associations, auprès des professionnels de l'éducation nationale alors qu'elles disposent de personnels formés, d'outils adaptés qui leur permettent d'intervenir sur ces thématiques.

Selon Caroline Quelquejay, « *Même si en vingt ans, beaucoup de progrès ont été réalisés, nous souhaitons que les principaux droits de l'enfant, au premier rang desquels nous plaçons le droit d'être protégé contre toutes les formes de violences, de maltraitements et d'exploitation, soient inscrits dans le socle commun de connaissances et de compétences abordées dès l'école primaire.* »

Enfance et Partage développe pour les 6-11 ans un Jeu de l'Oie basé sur les 10 principaux droits de l'enfant, qui sera animé par des équipes bénévoles en collaboration avec les enseignants qui le souhaitent, dès la rentrée 2011.

SYNTHESE ET CHIFFRES CLES

- La CIDE, une convention largement connue des enseignants **(94%)**
- Après l'éducation, la protection contre la maltraitance, deuxième préoccupation des parents **(26 %)**
- Parents **(90%)** et enseignants **(99%)** unanimes sur l'utilité d'informer les enfants de leurs droits
- **Plus de 2/3** des écoles choisissent de s'investir dans l'information relative aux droits de l'enfant, dont 14% seulement sur la base de directives académiques...
- ...Et **1/3** des enseignants se disent libres de ne pas le faire
- Un manque de visibilité sur les structures ressources dont les associations
- Les outils considérés comme les plus adaptés, le livre et le jeu, ne sont pas forcément ceux qu'enseignants et intervenants extérieurs utilisent le plus

LES ACTIONS DE PREVENTION D'ENFANCE ET PARTAGE

Depuis plusieurs années, Enfance et Partage, **agrée organisme éducatif complémentaire d'enseignement public par le ministère de l'Education Nationale depuis 2007**, s'est fixé pour mission prioritaire de mener des actions de prévention pour informer, sensibiliser et dialoguer sur le thème de la maltraitance et des droits de l'enfant.

L'association **dispose de 80 bénévoles engagés sur le terrain, continuellement formés et menant des actions dans les établissements scolaires (de la maternelle au lycée) et auprès des professionnels de l'enfance sur tout le territoire français.**

En 2009, Enfance et Partage a réalisé des interventions de prévention auprès de plus de 13 000 élèves (de la maternelle au lycée). Par ailleurs, 600 enseignants, gendarmes, infirmières scolaires, éducateurs et étudiants en médecine ont été sensibilisés aux questions de maltraitance.

Un outil éducatif et ludique pour se prémunir contre la maltraitance

« Protection de l'enfance, suivez Arthur ! » est un cd-rom d'information et de prévention destiné aux enfants de 6 à 10 ans. Réalisé par Enfance et Partage et distribué en 2007 dans plus de 34000 écoles élémentaires de France, il a été conçu par une équipe de spécialistes de la prévention composée de professionnels de l'Education Nationale, de psychologues et de psychiatres.

Cet outil a pour objectif de faire découvrir aux enfants leurs droits et leur apprendre comment réagir face à des situations à risque ou en cas de maltraitance. Ludique et utilisable par les enfants seuls, ce cd-rom est également un support précieux pour les parents, les enseignants et tout adulte qui souhaite aborder avec des enfants les différents sujets des droits de l'enfant, les problèmes de maltraitance ou les dangers d'Internet.

« Protection de l'enfance, suivez Arthur ! » est gratuit. – On peut en obtenir un exemplaire sur demande écrite, accompagnée de 5 € de frais de port, adressée à : Enfance et Partage, 2-4 cité de l'ameublement - 75011 Paris.

A sortir en septembre 2011 : le jeu de l'oie basé sur les dix droits fondamentaux de l'enfant, destiné aux écoles primaires et co-animé par des bénévoles d'Enfance et Partage et l'enseignant de la classe.

Les enseignants, responsables d'un établissement scolaire (maternelle, primaire, collège) ou professionnels de l'enfance peuvent solliciter les équipes de prévention d'ENFANCE ET PARTAGE en envoyant leur demande par mail à : prevention@enfance-et-partage.org

A propos d'Enfance et Partage

Depuis plus de 30 ans, Enfance et Partage, association reconnue d'utilité publique, se bat pour la reconnaissance, la promotion et la défense des droits de l'enfant, en France et dans le monde. L'association lutte pour protéger et défendre les enfants contre toutes les formes de maltraitance, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles.

Les principales missions de l'association s'articulent autour de la prévention, de l'écoute, du conseil et du soutien aux enfants victimes : accompagnement psychologique, aide juridique, constitution de partie civile à leurs côtés, administrateurs ad hoc. Depuis février 2008, l'association propose Allo Parents Bébé, le premier Numéro Vert de soutien à la parentalité.

Enfance et Partage est présente sur une grande partie du territoire à travers 27 comités départementaux et compte 400 bénévoles et salariés.

La marraine de l'association est la comédienne Clémence Poésy.

A propos d'Ariane Etudes

ARIANE Etudes est un prestataire spécialisé dans la réalisation d'études quantitatives par téléphone. Nous mettons à disposition des annonceurs ou des Instituts d'Etudes, notre savoir-faire dans le domaine des terrains quantitatifs par téléphone. Avec plus de 500 000 interviews réalisées en 2009, ARIANE Etudes est devenu un partenaire privilégié des grands Instituts Français ainsi que d'un grand nombre de Directions Etudes de nombreuses entreprises. Le département Terrain d'ARIANE Etudes est placé sous la responsabilité directe de Vincent Rebois, membre pendant 8 ans du comité de direction de l'Ifop en France et à l'international avec pour responsabilité la direction du terrain, la vice-présidence des filiales en Amérique Latine et la direction des panels.

Les activités d'ARIANE Etudes reposent donc avant tout sur une offre de savoir faire légitimée par une expérience des pratiques professionnelles en institut d'études. Notre credo : allier l'intérêt économique d'un terrain d'études par téléphone délocalisé, aux exigences et aux normes spécifiques de la profession. A ce titre, ARIANE Etudes respecte les normes Internationales et Française en matière de déontologie professionnelle des études : ESOMAR, SYNTEC et CNIL.